



Bruges

Le 23 avril 2025

DEC-2025-55

PTO/Centre Juridique/GA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250423-DEC-2025-55-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 12/06/2025

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2024-PERM-13 en date du 31 janvier 2024, reçu à la Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à Monsieur Frédéric GIRO, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

CONSIDÉRANT que la Ville de Bruges a sollicité l'Association WARP'GAMING, représentée par son Président Monsieur Romain SERRE, dont le siège social est situé 12 Rue des Campanules à BRUGES (33520), pour la présentation de l'activité de War gaming et l'organisation de sessions d'initiation lors de l'évènement BRU'JEUX,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** avec l'Association WARP'GAMING (SIRET 938 453 669 00013), un contrat de prestations ayant pour objet la présentation de l'activité de War gaming et de sessions d'initiation lors de l'évènement BRU'JEUX le 28 juin 2025,
- **De payer** sur présentation d'une facture, la somme de **100,00€ HT soit 120,00€ TTC (TVA 20%)**.

La dépense est inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,



Frédéric GIRO